

Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (A355)

Comité de suivi des engagements de l'État

Jeudi 4 juillet 2019
Préfecture du Bas-Rhin



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- 1 – Actualités du projet**
- 2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »**
- 3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État**
- 4 – Bilan**
- 5 – Tour de table**

Rappel sur le fonctionnement du comité de suivi

- **Un comité de suivi des engagements de l'État est prévu pour tous les grands projets, il est mis en place sous l'autorité du préfet, afin de veiller à la mise en œuvre et au suivi des engagements pris**

- **En quoi consistent les engagements de l'État ?**
 - Engagements pris par l'État en matière d'environnement à l'issue de la procédure d'utilité publique
 - Engagements complétés par les prescriptions imposées aux concessionnaires lors des procédures réglementaires successives à l'issue de la DUP

- **Quel est l'objectif du dossier des engagements de l'État ?**
 - Informer le public et les différents acteurs concernés
 - Servir de base pour le contrôle

=> Ces engagements s'imposent aux concessionnaires

Rappel sur le fonctionnement du comité de suivi

Plus de précisions :

Les arrêtés : publiés sur le site de la préfecture et au recueil des actes administratifs

Les engagements de l'État et leur suivi sont disponibles sur le site de la DREAL (Rubrique *Transport Mobilité / Actualités*) :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/autoroute-de-contournement-ouest-de-strasbourg-a16992.html>



Ordre du jour

1 – Actualités du projet

2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »

3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État

4 – Bilan

5 – Tour de table



Actualités

- Actualité réglementaire
- Point d'avancement sur les travaux (ARCOS et SANEF)
- Exemples de mise en œuvre de mesures « E,R,C » (ARCOS et SANEF)

Actualité réglementaire depuis le comité de novembre 2018

- Arrêté préfectoral d'autorisation unique du 30 août 2018 modifié par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019 relatif aux emprises PAC
- Arrêté ministériel portant autorisation d'introduction dans le milieu naturel de spécimens d'espèces protégées (hamster commun) en date du 20 juin 2019

Actualité travaux ARCOS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

■ Travaux préparatoires

- Archéologie préventive : **441 ha** diagnostiqués et **35** fouilles. **32** fouilles terminées
- Déviations de réseaux : 160 réseaux recensés, **124** déviations définitives et provisoires à réaliser, **55%** d'avancement.

Fouille 4-3



Fouille 3-4



Déviation de réseaux



■ Terrassements

- Déblais : zone sud = **17%** / zone nord = **34%** soit un total d'environ **850 000 m³** terrassés
- Remblai : zone sud = **5%** / zone nord = **23%** soit un total d'environ **310 000 m³** terrassés

■ Ouvrages d'Art Courants

- 5 ouvrages démarrés / 18 total soit **28%** des passages supérieurs débutés
- 3 ouvrages démarrés / 13 total soit **23%** des passages inférieures débutés
- 1 ouvrage démarré / 5 total soit **20%** des PGF débutés
- 3 ouvrages démarrés / 10 total soit **33%** des ouvrages hydrauliques débutés

AVANCEMENT DES TRAVAUX



■ Ouvrages d'Art Non Courants

- Viaduc de la Brûche : **90 %** des pieux sont terminés et **40%** des semelles. La culée C0 est en cours de construction.
- Tranchée couverte de Vendenheim : Pose des éléments courants démarrée.
- Viaduc de Vendenheim : **80 %** des pieux sont terminés, **55%** des semelles et **20%** des élévations.

Viaduc de la Brûche



Tranchée Couverte de Vendenheim



Viaduc de Vendenheim



Actualité travaux SANEF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

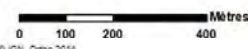
PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Rappel du projet confié à Sanef et de son périmètre



AUTOROUTE A4 COS, NŒUD A4/A35/A355 – RACCORDEMENT DE L'A4 AU CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG / LOCALISATION DU PROJET

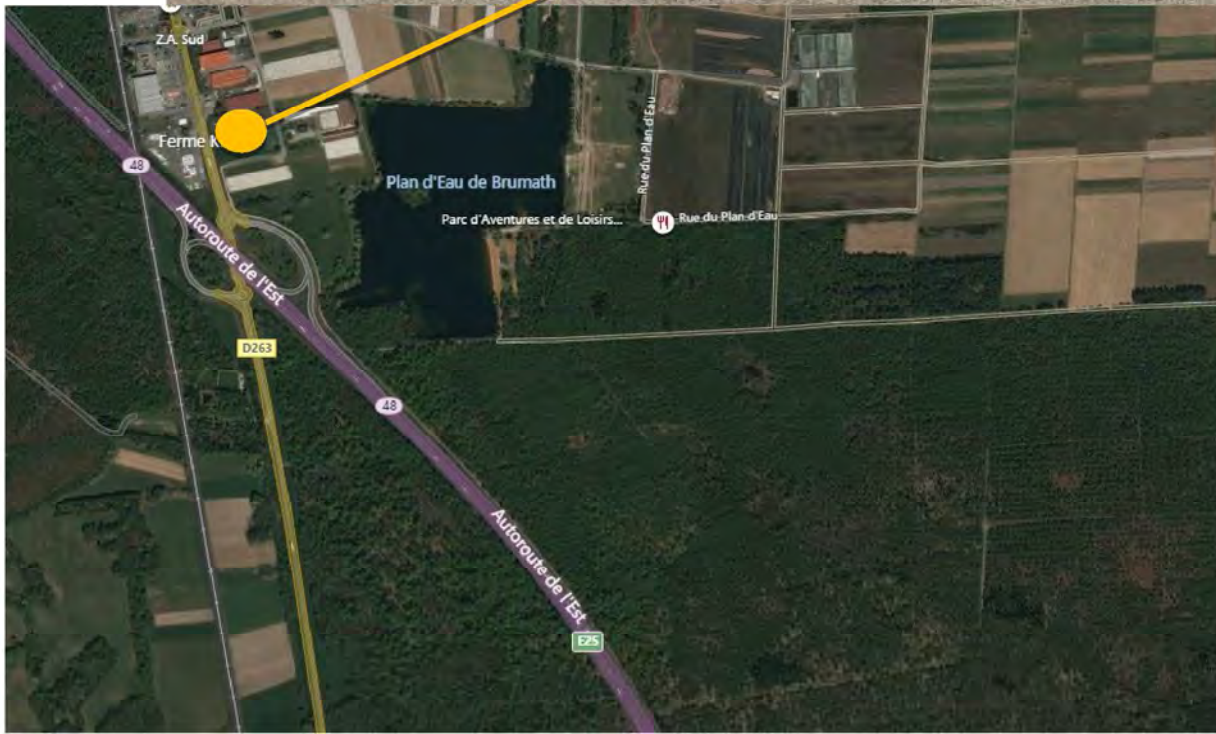
- Emprise définitive
- Emprise chantier
- Emprise ARCOS



- Déboisement mené en janvier et février 2019
- Diagnostic archéologique terminé
Emprises libérées en mars (pas de fouilles)
- Installation de la base vie du chantier à Brumath



Installation de la base vie (Brumath)



- Travaux préparatoires (dont rampes d'accès)
 - mise en place des mesures de réduction des impacts
- Mise en place des mesures d'exploitation sur l'autoroute A4 (balisage / voies réduites)
- Travaux d'ouvrage d'art et de terrassement engagés



État d'avancement du chantier



État d'avancement du chantier





Premiers bétons pour les semelles de l'ouvrage





Montage du remblai de préchargement sur base drainante





Décapage des talus

Mise en œuvre de l'assainissement de chantier

Installation des clôtures de chantier

Rétablissement de la piste forestière existante





Installation de la base drainante
Montage des remblais
Décrotteur en service





Creusement du bassin en cours



Ordre du jour

1 – Actualités du projet

2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »

3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État

4 – Bilan

5 – Tour de table



2- Retour sur les deux sous-commissions (enjeux eau et espèces protégées)

Rappel : le rôle des deux sous-commissions

- L'existence des commissions est prévue par l'article 8.5 de l'arrêté d'autorisation environnementale modifié du 30 août 2018 (Loi eau et espèces protégées - ARCOS) et l'article 5.2 de l'arrêté de dérogation espèces du 29 août 2018 (espèces SANEF)

- Les commissions visent à assurer :
 - Le suivi technique des prescriptions des arrêtés modifiés du 29 et du 30 août 2018 et en particulier de la séquence Éviter, Réduire, Compenser
 - Le partage de l'information sur la prise en compte des enjeux eau et espèces protégées avec les acteurs locaux concernés

Les sujets présentés en sous-commission

- Retour sur le porter à connaissance déposé par ARCOS (avril 2019)
- Contrôles des prescriptions issues des arrêtés d'autorisation par les services de l'État



Contrôles

- Nombres de contrôles terrain « espèces protégées » réalisés :
 - 2016-2017 : 7 (travaux préparatoires) dont 1 SANEF
 - 2018 : 7 (travaux préparatoires et travaux de l'infrastructure)
 - 2019 : 4 (travaux infrastructure) dont 1 SANEF
- Nombres de contrôle terrain « eau et milieux aquatiques réalisés » :
 - 2018 : 8 (travaux de l'infrastructure)
 - 2019 : 5 (travaux de l'infrastructure)

Contrôles

Les opérations de contrôle confirment globalement que les pétitionnaires suivent une procédure interne pour respecter les prescriptions multiples de ces AP

Des défauts sont toutefois révélés à ces occasions :

- profondeur d'enfouissement, présence des clôtures sur les secteurs sensibles, entretien des clôtures
- présence de dépôts temporaires en ZH
- déblais trop proches du cours d'eau
- défauts de fonctionnement traitement EP
- travaux d'arasement de digue au niveau du canal de la Bruche

Le contrôle / suites données

Les manquements ont fait l'objet de la procédure administrative avec envoi de rapports de manquement administratifs (RMA) au pétitionnaire.

- Dans la majorité des cas, le concessionnaire a directement remédié aux défauts constatés.
- Concernant les travaux d'arasement de digue au niveau du canal de la Bruche, suite à l'envoi du RMA, une mise en demeure a été envoyée à ARCOS et la société a fait réaliser l'étude de stabilité exigée. Cette dernière a conclu à la stabilité de la digue concernée malgré les travaux. Des demandes de précision sont encore en cours.
- Pour les remblais en ZH, un PV a également été dressé

Réunions du 12 juin

commissions de suivi

de la mise en œuvre des mesures E,R,C

Points d'attention pour la suite des travaux :

- Les élus aimeraient être associés à la conception des projets de reméandrage des cours d'eau concernés par ce type de travaux
- Demande de vigilance particulière pour la conception, dimensionnement et réalisation des bassins définitifs de rétention des eaux pluviales
- Demande de la profession à ce que les discussions sur les MC associent toujours les exploitants en plus des propriétaires
- Souhait du CNPN de suivre dans le temps le dossier via la désignation d'experts délégués avec un nouveau passage en CNPN en 2021. Au préalable, visite des mesures compensatoires avec les experts délégués.

Exemples de mises en œuvre de mesures ERC par les 2 concessionnaires



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

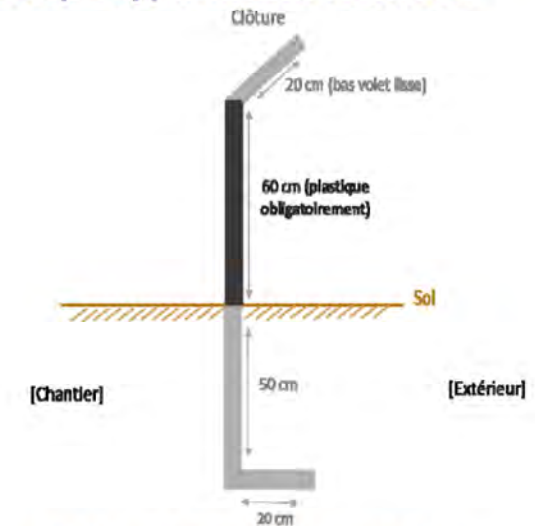
■ Mise en défens par géotextile des **cours d'eau et zones humides** afin :

- De **signaler** la présence d'un enjeu environnemental
- De **protéger** les écoulements et cours d'eau de tout franchissements à gué
- De maintenir un **corridor écologique** pour le déplacement des espèces le long des berges
- De **protéger** les zones humides d'écoulements ou de projections

■ Mise en place de **clôtures pour Micromammifères et Grands Hamsters** :

- Petite maille classique : 60 cm hors sol avec un bas volet de 20 cm et partie enterrée de 20 cm avec rabat de 20 cm
- « Grand Hamster » en ZPS : idem classique avec 50 cm enterré au lieu de 20cm et une bâche plastique

Coupe type Grand Hamster



Clôture zone humide



■ Captures / Relâchers de hamsters :

- Hiver 2018-2019 : **16** terriers mis en exclos
- Printemps 2019 : **5** hamsters capturés et relâchés en ZPS

■ Pêches de sauvegarde piscicoles :

- **14** cours d'eau et fossés : **1748** individus

■ Agrions de mercure :

- Récupération et déplacement des larves

■ Triton crêtés :

- Zone industrielle de la Brûche : **6** individus

■ Gagées Velues :

- Prélèvement et transfert sur environ **800** m²

■ Osmoformes :

- Déplacement de grumes

Relâcher d'un hamster



Pêche électrique



Triton crêté



Gagées Velues



Lâcher de hamster

- **Les mesures compensatoires :**
 - Sur l'**habitat** => mises en cultures favorables (intensives, très intensives et extensives)
 - Sur les **individus** => lâchers d'individus
- **Mises en cultures favorables :**
 - Conventionnement et mise en œuvre sur **96%** des surfaces nécessaires.
 - Mise en œuvre et suivies avec l'AFSAL et la CAA.
 - Mesures très intensives suivies par CDC Biodiversité.
- **Lâchers d'individus :**
 - Lâchers réalisés
 - Juin 2017 : 1 lâcher (**70** hamsters)
 - Juillet 2018 : 2 lâchers (**120** hamsters)
 - Juin – Juillet 2019 : 2 lâchers (**120** hamsters)



Site 14 à Ergersheim
prairie sur ancienne culture de maïs



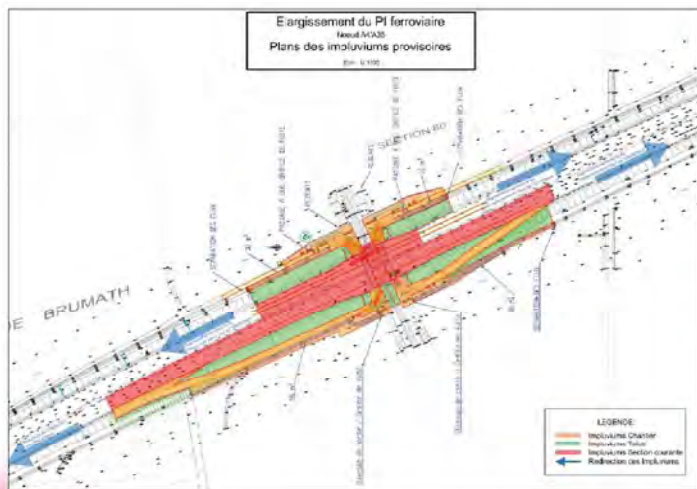
Site 12 à Kolbsheim – saules têtards



Site 23 à Dachstein
plantations haie



EE16 - Mise en place d'un assainissement provisoire 37 sur 61



Dimensionnement et mise en œuvre de l'assainissement de chantier





Bacs étanches sur le chantier

Tri et collecte des déchets en bacs étanches sur le chantier

Stockage temporaire dans des bennes étanches dédiées sur la base vie



Bacs étanches de regroupement à la base vie





Affichage de la procédure sur le chantier



Kit anti-pollution à disposition sur le chantier

Procédure commune à tous les marchés
Présence de kits absorbants sur le chantier

Information + exercices de mise en situation du personnel du chantier

Information des services de la DDT en cas d'incident

FICHE UNIQUE DE DYSFONCTIONNEMENT
Communions assemblée pour progresser
Chantier/Service : MAD4 - PI SHCF

Cocher la case :
 Qualité
 Sécurité
 Environnement
N° : 903

Date et heure de l'incident : / / Fiche soumise par : / / N° de chantier : / /
Le déclarant : / /

1. DESCRIPTION ET CROQUIS - Prise de direction : / /
Site concerné : / /
N° Part Praxe (PI) ou : / /
Document(s) de référence : Procédure de gestion des pollutions accidentelles - "MAD4" / /
Description sommaire : Fuite hydraulique constatée sur une mitigeuse à air qui quelques mètres au sud de la zone 4. Volume estimé : 10 l.

2. ANALYSE DES CAUSES
Légère fuite hydraulique au niveau du moteur (poutre à guidon) lors du stationnement de l'engin - problème de réglage

3. TRAITEMENT PROPOSÉ - MESURES PRISES EN CORRECTION ET MOYENS DE PREVENTION
Actions réalisées :
Pollution corrigée et gérée selon le plan de nettoyage présent sur le chantier.
Absorbants saupoudrés manuellement (sauf émission de terre) sur les surfaces polluées dans la zone 4.
Nettoyage des engins - en attente d'inspection vers un centre de réparation agréé.
Demande d'inspection de l'engin le plus rapide possible auprès du locataire.

INSTRUMENT	VALIDATION INTERNE	VALIDATION EXTERNE	COMPLÉMENT D'INFORMATION
Nom : / /	Présence de la / /	Présence de la / /	Présence de la / /
Fonction/Service : / /	Signature : / /	Signature : / /	Signature : / /
Date : / /	Signature : / /	Signature : / /	Signature : / /

Observations : Application de la procédure de gestion des pollutions accidentelles.
4. CONSEQUENCES
4.1. Actions réalisées sur les sites concernés, si applicable : / /
4.2. Actions réalisées sur les sites concernés, si applicable : / /

5. ACTION PREVENTIVE / CORRECTIVE : / /

6. Commentaires : / /

7. Informations : / /

8. Service de la DDT : / /



Exemple de fiche transmise aux services de la DDT

EE63 et EE64 - Rétablissement des pistes forestières existantes 40 sur 61



*Déplacement de la piste forestière existante le long de l'A4
(secteur sud-est du chantier)*



EE70 - Diagnostics archéologiques (février-mars 2019)



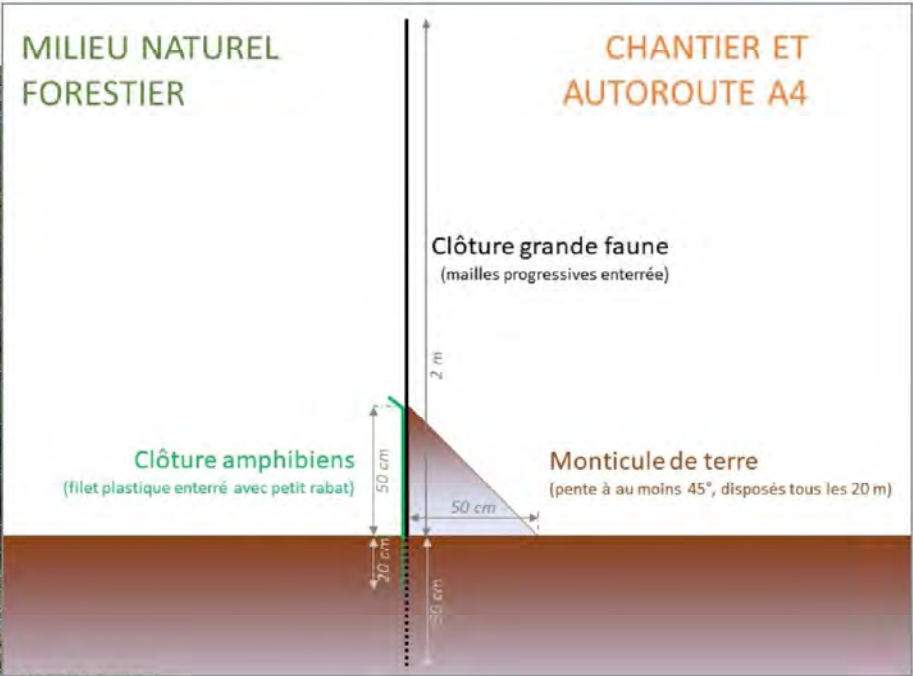
Aucun vestige archéologique n'a été découvert
Les emprises du projet sont aujourd'hui libérées de toute contrainte archéologique



EE93 et MR7 - Clôtures provisoire autour des emprises du chantier



En préparation : filets amphibiens / reptiles
 Pendant le chantier : clôtures de chantier permettant la sortie spontanée des amphibiens et reptiles





Arbres favorables aux chiroptères mis en défens dans la zone de chantier (secteur sud-est)



MR8 - Clôtures adaptées pour réduire le risque de mortalité en exploitation



Nouvelle clôture rapprochée des voies

- Petite maille enterrée, avec rabat
- Bavolet supérieur

Installation de nouvelles clôtures le long de l'A4 au nord du chantier, jusqu'à la sortie « Brumath sud » :

- Rapprochées des voies
- Adaptées à l'enjeu amphibien



Aménagement autour des OR sous A4



MA1 - Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes



Mise en défens des invasives (solidages)

Mise en défens et signalisation avant le démarrage du chantier

Suivi par l'écologue au printemps

Gestion des foyers d'invasives avant le décapage



Décapage localisé pour la gestion des invasives (solidages)



Découverte de plants de Renouée du Japon par l'écologue



Ordre du jour

- 1 – Actualités du projet
- 2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »
- 3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État**
- 4 – Bilan
- 5 – Tour de table

Point sur l'avancement des engagements de l'État

- Diffusion du tableau des engagements de l'État complété avec l'état d'avancement des mesures à ce jour
- **Analyse du CEREMA**



Méthodologie:

- L'analyse est effectuée à partir :

- de l'ensemble des dossiers disponibles
- des justifications apportées par les concessionnaires autoroutiers
- des réalisations effectives de terrain

- Classement :

Il a été convenu de classer les Engagements de l'Etat en 4 catégories :

- **A réaliser** : Engagement qui n'est ni effectué, ni même n'a démarré
- **En cours** : Engagement en parti effectué ou en cours de réalisation
- **Réalisé/validé** : Engagement finalisé et conforme
- **Sans objet** : n'a pas de raison d'être pris en compte au vu de l'évolution du projet ou ne concernant ni SANEF ni ARCOS

48 sur 61

Commissariat Ouest de Strasbourg
FICHE DE VALIDATION D'UN ENGAGEMENT DE L'ETAT

Engagement
révisé
le
Date
Signature

Numéro de l'Engagement	132	Chapitre	Sous-Chapitre	Partie (SE)	Divisionnaire
		EJ MBOU/SAJ	5.31 MBOU /SAJ	Général	SANEF et ARCOS

TITRE DE L'ENGAGEMENT

Des mesures pour les zones de
Des études complémentaires seront menées lors des études de détail, en concertation avec le DREAL.
Elles porteront sur :

Rappel de l'engagement

JUSTIFICATION PAR LE BUREAU REGIONAL D'ALLIANCE

Les éventuelles
prévisions de
Le choix d'usages
diversifiés et si
Des protocoles
révisés au lieu

Justification de la
réalisation de l'engagement

ANNEXES :

Annexes = dossier, conventions

...

SOCOS		ARCOS		CONTROLE EXTERIEUR - SETEC	
DATE	VISÉ	DATE	VISA	DATE	VISA
19 MARS 2019		16/4/19		5/4/2019	

Validation du respect de l'engagement par les services de l'Etat

ORGANISME	ACR	DATE	VISA

D	DES	DAS	DES	DAS	DAS	FUE	DPPF	DFD	AI
Prés	Maie	Zone	Int	PK	Type	Emetteur	Destin	Index	

Exemples :

Engagements de l'Etat

Justifications

Avis

Des études complémentaires seront menées sur les chiroptères lors des études de détail, en concertation avec la DREAL. Elles permettront de définir d'éventuelles mesures réductrices et/ou compensatoires.



Rapport d'étude transmis contenant des préconisations



Validée



Avant l'ouverture du chantier, des clôtures provisoires (1 m de haut, enterrées de 30 cm, maille étroite (10 x 10 mm)) seront placées en limite d'emprise sur l'ensemble du chantier (29 km x 2).



Déjà mis en œuvre sur les sections en travaux mais selon l'avancement des zones de travaux
Celle-ci mesure 2m hors sol et est enterrée de 50 cm. Elle intègre un filet amphibiens enterré sur 20 cm. Cette profondeur déroge très marginalement aux termes de l'engagement.



Mesure qui se prolonge sur toute la durée du chantier
Actuellement considérée comme pris en compte avec modifications acceptables mais nécessiterait des visites complémentaires ou des rapports de visites de chantier pour s'assurer de la bonne conduite tout au long du projet



En cours



Engagements de l'Etat

Justifications

Avis

Pour le franchissement du Bras d'Altorf :
Un ouvrage hydraulique (OH1) mixte n'ayant pas d'influence sur le lit mineur (environ 20m d'ouverture dont la moitié pour la rivière proprement dite et une autre moitié pour les débits de crue). En période de basses eaux, "les pieds secs" seront utilisables pour la faune, les pêcheurs et promeneurs (fonction de défragmentation).



Mesure prise en compte dans les dossiers d'études et de conception

mais

Ouvrage non réalisé



A réaliser



Pour éviter un double effet de lisière (généralisé par l'élargissement sur place éventuel de l'A35 Nord vers Lauterbourg à 2 x 3 voies) et la disparition de 2 chemins latéraux de desserte, l'élargissement se fera côté Sud en décalant l'axe de l'A 35 de manière à préserver le chemin et la lisière Nord la plus sensible.



L'A35 est exploitée par la DIR-Est. Il n'y a pas actuellement de projet d'élargissement de l'A35 au-delà de l'échangeur



Sans objet



Point d'avancement :

- C'est le deuxième point d'arrêt
- Globalement, sur les 126 engagements :
 - 27 ont été validés pour ARCOS
 - et 8 pour SANEF

Certains engagements concernent parfois les 2 concessionnaires.
- Quelques exemples représentatifs :

N°4 ARCOS/SANEF

L'ensemble des mesures de protection des eaux et du milieu aquatique sera exposé en détail, et les ouvrages précisément dimensionnés, dans le cadre de la procédure relative à la police de l'eau, conformément aux articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.



Fiche de justification non transmise toutefois, le projet a bien fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau traitant cet engagement. Celui-ci présente l'ensemble des mesures de protections prises et les dimensionnements nécessaires



Considéré comme validé pour le Cerema

N°24 ARCOS/SANEF Les mesures en phase chantier

La base de vie sera implantée à l'extérieur des secteurs à forte vulnérabilité.



Pour ARCOS : La base vie a été implantée en zone industrielle ce qui répond à cet engagement

Pour SANEF : L'ensemble du projet SANEF est située en zone de forte vulnérabilité



Validé pour ARCOS

En cours pour SANEF

N°28 ARCOS

Traversée de la zone inondable de la Vallée de la Bruche

La traversée de la zone inondable de la Bruche fera l'objet d'une attention particulière afin de ne pas aggraver les risques d'inondation.



Une modélisation a été réalisée en utilisant le modèle qui a servi à établir le PPRI. Les conclusions et les mesures qui en résultent ont été repris dans l'arrêté d'autorisation unique et intégrées au projet.



Considéré comme validé par le CEREMA

N° 104 ARCOS Mesures pour le Grand Hamster – Mesures de réduction de l'impact

Réduire les emprises du projet en milieu favorable :

Les emprises de la section courante seront optimisées au niveau des zones favorables au Grand Hamster. »



Fiche de justification non transmise

- Aire de service a été implantée hors ZPS
- Certains talus ont été raidis



L'engagement est considéré par le Cerema comme validé

N° 126 ARCOS Traversée de la vallée de la Bruche

« En outre, le concessionnaire étudiera :

- La valorisation de la ripisylve à travers la gestion des espaces boisés par le conservatoire des sites alsaciens pour y favoriser les chiroptères, les batraciens et les castors »



Le Conservatoire des sites alsaciens n'a pas souhaité donner suite à la proposition de collaboration d'Arcos. En ce sens, il y a lieu de déroger partiellement à cet engagement. ARCOS s'est rapproché de l'ONEMA pour examiner les solutions à apporter aux ripisylves impactées, et étudier de nouvelles plantations.

Des mesures de préservation/restauration de la ripisylve au droit des franchissements (notamment modules compensatoires) sont bien présentées dans l'arrêté d'autorisation unique



L'engagement peut être considéré comme validé

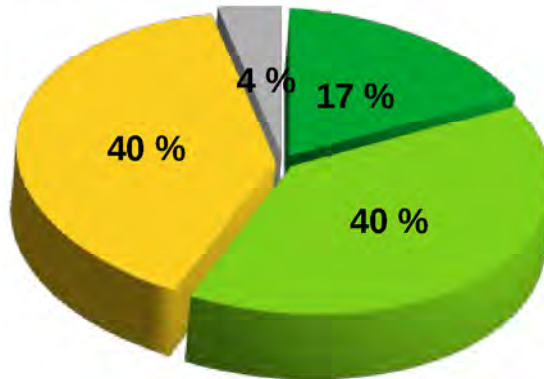
Ordre du jour

- 1 – Actualités du projet
- 2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »
- 3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État
- 4 – Bilan**
- 5 – Tour de table



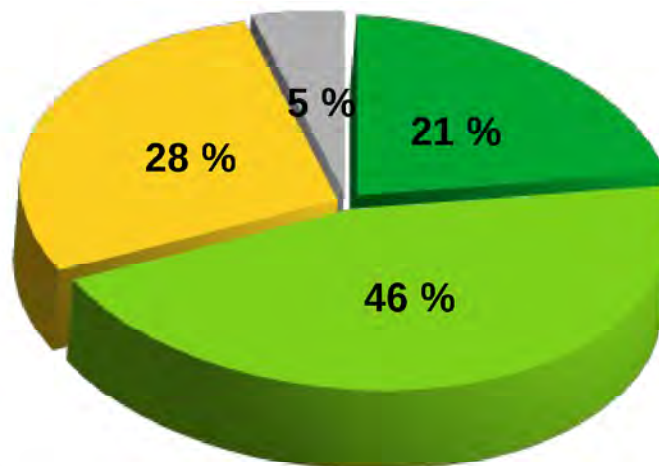
Bilan ARCOS

Rappel de la situation en novembre 2018 :



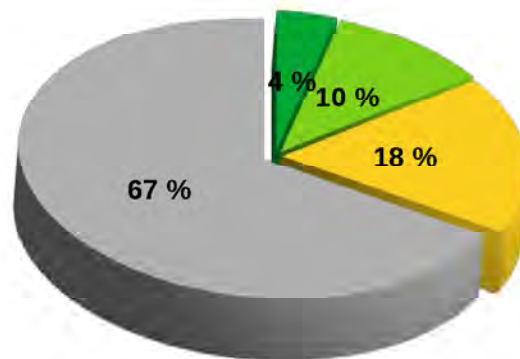
- Engagement réalisé
- Engagement en cours
- Engagements à réaliser
- Sans objet

Situation à fin juin 2019 :



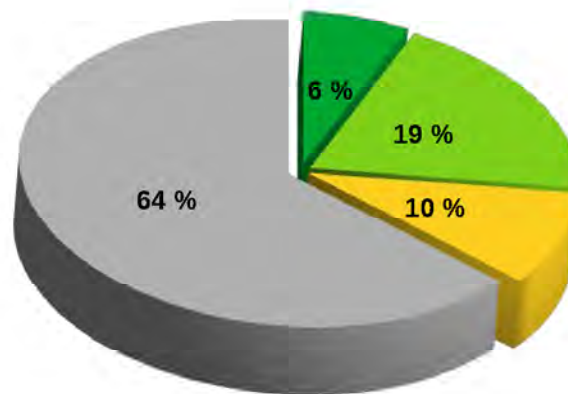
Bilan SANEF

Rappel de la situation en novembre 2018 :



- Engagement réalisé
- Engagement en cours
- Engagements à réaliser
- Sans objet

Situation à fin juin 2019 :



Bilan global

- Entre novembre 2018 et juin 2019, les deux concessionnaires ont fait progresser les engagements « réalisés » et « en cours » de plus de 10 %
- Les engagements réalisés à ce jour concernent pour l'essentiel les engagements relatifs à la constitution de dossiers réglementaires ou préparatoires au démarrage des travaux : dossiers loi sur l'eau, concours d'architecte, protocole avec le monde agricole
- Tous les engagements relatifs à des aménagements concrets ne seront validés qu'une fois l'ouvrage construit
- A titre de comparaison sur la Rocade Sud , alors que les travaux sont engagés depuis plus de 4 ans , sur les 112 mesures
 - . 23 % sont réalisées à ce jour,
 - . 54 % sont en cours de traitement,
 - . 19 % reste à réaliser .
 - . 6 % sont devenues sans objet



TOUR DE TABLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST